




MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 
ID : 037-213702251-20220331-DL_2022_018-DE

Convocations envoyées le : 23 mars 2022
Nombre de conseillers élus : 23
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 21

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT-HUIT MARS A DIX-NEUF HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint Martin Le Beau légalement convoqué s'est réuni à la Mairie dans la salle du Conseil municipal, à Saint Martin Le Beau, sous la présidence de Monsieur SCHNEL, Maire,

Étaient présents : Mesdames et Messieurs SCHNEL, BROCHARD, BRAULT, FILLEAU, MOULIN, POIRIER, PINNEAU, GIRAUDON, BERGER, DEMAISON, GIRAUD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, LELANDAIS, GAGNARD, BOISAUBERT, GAGNER, UHART.

Absents avant donné pouvoir :

Mme Isabelle PEGARD Mme Angélique DELAHAYE	à Mme Danielle BROCHARD à M. Jean-Michel UHART
---	---

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU, Monsieur Claude BUNET

Président de séance : M. Alain SCHNEL

Secrétaire de séance : Mme Aurore GAGNARD

DELIBERATION 2022-018 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur BRAULT, adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Le budget primitif 2022 de la commune de Saint-Martin-Le-Beau s'équilibre de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF SAINT MARTIN LE BEAU - EXERCICE 2022

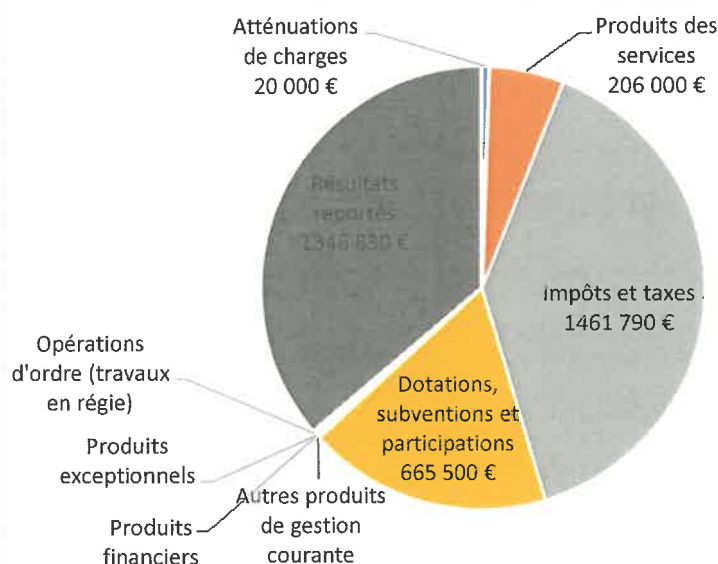
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
014 Atténuation de produits	500,00	013 Atténuations de charges	20 000,00
011 Charges à caractère général	831 200,00	70 Produits des services	206 000,00
012 Charges de personnel	1 175 000,00	73 Impôts et taxes	1 461 790,00
65 Autres charges	148 200,00	74 Dotations, subventions et participations	665 500,00
66 Charges financières	23 000,00	75 Autres produits de gestion courante	7 200,00
67 Charges exceptionnelles	6 000,00	76 Produits financiers	5,00
68 Dotations aux provisions	2 000,00	77 Produits exceptionnels	6 000,00
042 Dotations aux amortissements	25 000,00	042 Opérations d'ordre (travaux en régie)	10 000,00
022 Dépenses imprévues	10 000,00	002 Résultats reportés	1 346 830,00
023 Virement à la section d'invest.	1 502 425,00		
TOTAUX	3 723 325,00	TOTAUX	3 723 325,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
001 Solde d'investissement reporté	252 866,47	10 FCTVA + Taxe d'aménagement	220 000,00


Dépenses d'équipement	1 313 855,00	16 Emprunt	0,00
Dépenses d'équipements RAR2021	219 153,08	13 Subventions reçues	123 500,00
16 Remboursement d'emprunt	150 000,00	13 Subventions Restes à réaliser 2021	90 366,60
204 Subventions versées	1 700,00	24 Cessions	335 000,00
040 Opérations d'ordre (txv en régie)	10 000,00	1068 Excédent 2021 capitalisé	381 652,95
165 Cautionnement	1 700,00	165 Cautionnement	800,00
		040 Amortissements	25 000,00
		021 Virement de la section de fonct.	1 502 425,00
TOTAUX	1 949 274,55	TOTAUX	2 678 744,55

I – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **3.723.325 €**.

1. Les recettes de la section



Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 
ID : 037-213702251-20220331-DL_2022_018-DE

Les principaux chapitres de recettes sont les suivants :

- **Les produits des services et du domaine** (chapitre 70). Estimé à un montant total de 206.000 €, il comprend majoritairement les produits liés à la restauration scolaire et à la garderie (145.000€).

- **Les impôts et taxes** (chapitre 73). D'un montant total de 1.461.790 € (contre 1.426.312 € réalisés en 2021), ces recettes sont majoritairement composées du produit de fiscalité directe (1.161.000€), étant précisé qu'aucune augmentation de taux n'est prévue. La seconde source de recettes de fiscalité est constituée de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes, pour 240.000 € (à périmètre de compétences égal).

- **Les dotations et participations** (chapitre 74). Attendues à un montant total de 665.500 €, ces recettes sont notamment composées des 3 principales dotations (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, et dotation nationale de péréquation) pour un montant total de 600.000 € (600.091 € notifiés en 2021). La notification du montant des dotations 2022 par les services préfectoraux n'est pas encore intervenue.

- **Les autres recettes de fonctionnement** sont constituées de la reprise des résultats 2021 (selon la délibération d'affectation des résultats), et d'autres ressources telles que les revenus de locations de salles, les atténuations de charges (correspondant à des remboursements de charges de personnel), des produits exceptionnels divers (remboursements de sinistres, annulations de mandats) et d'opérations d'ordre.

2. Les dépenses de la section.

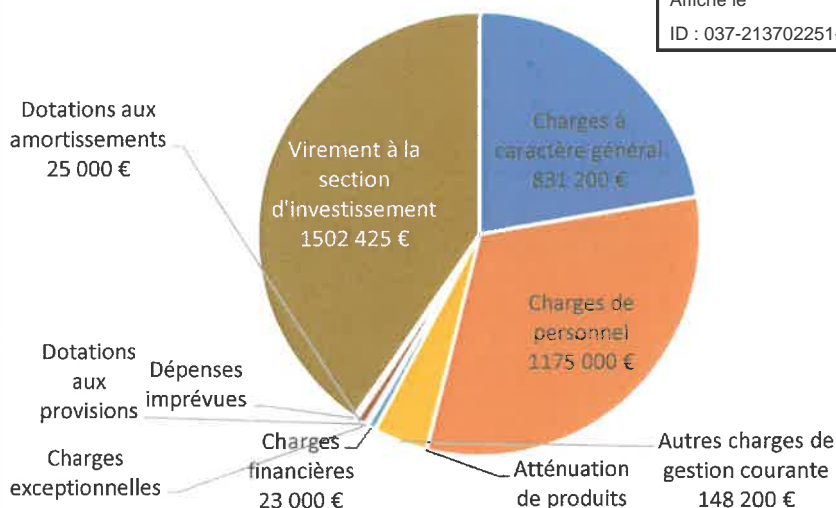
Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 037-213702251-20220331-DL_2022_018-DE



- **Les charges à caractère général** (chapitre 011). Elles sont estimées à un total de 831.200 € pour 2022, contre 781.367,57€ réalisés en 2021. L'optimisation des charges à caractère général est un enjeu majeur de la préparation budgétaire, ainsi que tout au long de l'année dans l'exécution du budget. Le budget 2022 s'inscrit dans une volonté de maîtriser les dépenses courantes, tout en tenant compte de certains postes incompressibles ou attendus en hausse du fait du contexte économique national.

- **Les charges de personnel** (chapitre 012). C'est le principal poste de dépenses, avec 1.175.000 € inscrits au budget primitif 2022 (1.116.091,37 € réalisés en 2021). Sont pris en compte le déroulement de la carrière des agents ainsi que les dispositifs décidés au niveau national (par exemple les indemnités de précarité pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à 1 an), néanmoins l'impact de la future augmentation du point d'indice n'est pas pris en compte car non connu à ce jour. Pour information, environ 45.000 € de recettes sont attendues en parallèle : au titre de remboursements (CPAM ou assurance) et au titre de mises à disposition d'agents vers la communauté de communes (centres de loisirs).

- **Les charges de gestion courante** (chapitre 65). Ces charges sont fixées à 148.200 € et sont principalement constituées de l'aide attribuée aux associations locales, la subvention d'équilibre versée au budget du CCAS, et les indemnités de fonction des élus.

- **Les autres dépenses de fonctionnement** comprennent le remboursement des intérêts de la dette (23.000 €), les dotations aux amortissements et autres charges exceptionnelles.

En prenant en compte les montants de dépenses et de recettes évoqués ci-dessus, la section de fonctionnement dégage un excédent de 1.504.425 € au budget primitif 2022, qui est transféré à la section d'investissement, venant ainsi participer au financement des dépenses d'investissement.

II – PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

1. Les recettes de la section.

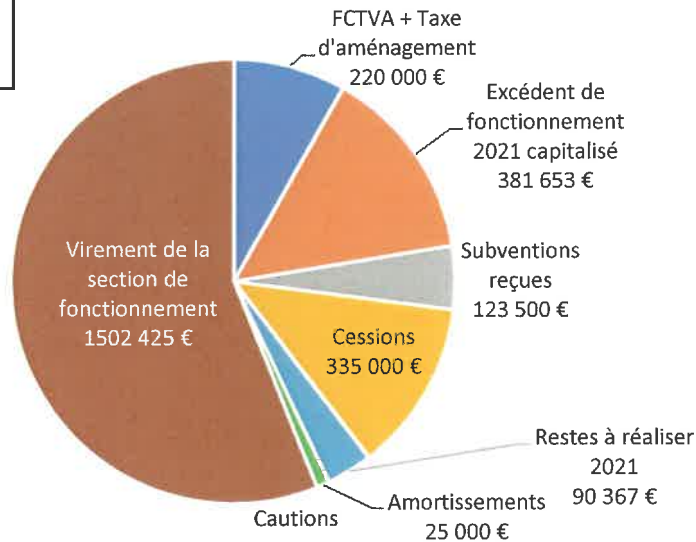
Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLO

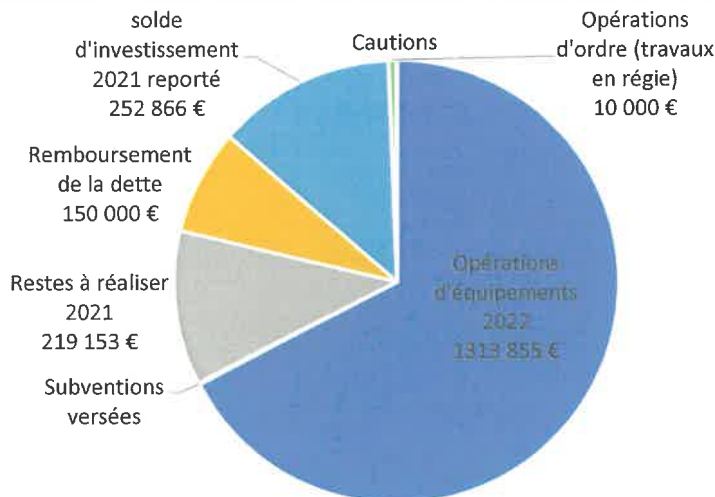
ID : 037-213702251-20220331-DL_2022_018-DE



Les principales recettes d'investissement du budget primitif 2022 sont composées :

- du **virement de la section de fonctionnement**, évoqué ci-dessus (1.502.425 €)
- la **capitalisation d'une partie du résultat 2021** (381.652,95 €)
- du **FCTVA et du produit de la taxe d'aménagement** (220.000 €). Pour mémoire, 2 années de FCTVA devraient être perçues en 2022, aucun produit n'ayant été reçu en 2021.
- du produit de **cessions immobilières** (335.000 €)
- des **subventions d'investissement attendues** en fonction des projets d'investissement inscrits au BP 2022 (123.500 €), et les subventions constatées en restes à réaliser fin 2021 (90.366,60 €).

2. Les dépenses de la section.



Les principales dépenses d'investissement du budget primitif 2022 sont composées :

- du **remboursement de la dette en capital**, pour un montant total de 150.000 €. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2022 est d'environ 756.170 €, classé à 100% en catégorie 1A selon la charte de bonne conduite, c'est-à-dire la catégorie la moins risquée.
- des **dépenses d'équipement 2022**, pour un montant total de 1.313.855 € selon les grandes enveloppes suivantes :

OPERATIONS D'EQUIPEMENT	MONTANT
VOIRIE – Divers travaux de voirie, aménagement Place Habert, signalisation, ...	95 000 €
BATIMENTS SCOLAIRES – équipements pédagogiques, aménagement cour école élémentaire, matériel pour le restaurant scolaire, ...	65 595 €
MATERIELS MOBILIERES – Matériel et outillage, équipements fêtes et cérémonies, ...	26 150 €
GYMNASE-EQUIPEMENTS SPORTIFS	3 670 €
MAIRIE – Rénovation du rez de chaussée, accessibilité, matériel et logiciels administratifs	164 200 €
TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC – Programme pluriannuel	42 500 €
SALLES COMMUNALES – Travaux Médiathèque, Menuiseries salles communales, et Agenda Accessibilité	486 000 €
ESPACES VERTS – Clos Yvonne, Jardin des simples et Centre bourg	75 640 €
CIMETIERE – Aménagements cavurnes, allées, ...	9 500 €
ENFANCE JEUNESSE – Aire de jeux	20 000 €
EGLISE – Vitraux et consoles	5 600 €
ACQUISITION DE TERRAINS – Provision acquisitions foncières	10 000 €
POLE ASSOCIATIF CULTUREL – 1 ^{ère} tranche	300 000 €
BUDGET PARTICIPATIF	10 000 €
TOTAL NOUVEAUX PROGRAMMES	1 313 855,00

- la prise en compte des restes à réaliser 2021, pour un montant de 219.153,08 €
- le versement de 1.700 € de subventions d'investissement à 2 associations (selon la délibération proposée à ce présent conseil)

Ainsi, au vu de tous ces éléments, aucun besoin d'emprunt nouveau n'est inscrit en recettes du budget 2022.

Le budget est voté avec un suréquilibre de 729.470 €. Ce montant correspond au fonds de roulement attendu en fin d'année 2022 et qui participera au financement des futurs investissements.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur BRAULT, adjoint au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ensemble des documents budgétaires transmis,

Après en avoir délibéré à la majorité (19 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre),

ADOpte le budget primitif 2022 de la commune de Saint-Martin-Le-Beau, sections fonctionnement et investissement, étant précisé qu'un suréquilibre de 729.470 € est constaté.



Saint-Martin-le-Beau, le 30/03/2022
Pour extrait certifié conforme

Alain SCHNEL, Maire

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	
Reçu par le représentant de l'Etat le	
Publié le	